



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la  
Municipalité de Mandeville

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE MANDEVILLE  
MRC DE D'AUTRAY

SÉANCE RÉGULIÈRE DU 11 NOVEMBRE 2013

Séance régulière du conseil municipal tenue à la salle municipale le 11 novembre 2013 à 19 h 30 à laquelle étaient présents Messieurs les conseillers Jean-Claude Charpentier, Sylvain Gagnon, Denis Prescott, Jacques Martial, Guy Corriveau et André Desrochers, sous la présidence de Madame Francine Bergeron, Mairesse.

Hélène Plourde directrice générale et secrétaire-trésorière est présente.

Après méditation, Madame la Mairesse Francine Bergeron ouvre la présente assemblée.

338-11-2013

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**Il est proposé par le conseiller Monsieur Jacques Martial  
Appuyé par le conseiller Monsieur Sylvain Gagnon  
Et résolu**

**Que l'ordre du jour soit et est adopté tel que présenté.**

**Adoptée à l'unanimité.**

339-11-2013

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 1<sup>er</sup> OCTOBRE 2013

**Il est proposé par le conseiller Monsieur Denis Prescott  
Appuyé par le conseiller Monsieur André Desrochers  
Et résolu**

**Que le procès-verbal de la séance régulière du 1<sup>er</sup> octobre 2013 soit et est adopté dans sa forme et teneur.**

**Adoptée à l'unanimité.**

CORRESPONDANCE

340-11-2013

ADOPTION DES COMPTES À PAYER

**Il est proposé par le conseiller Monsieur André Desrochers  
Appuyé par le conseiller Monsieur Jean-Claude Charpentier  
Et résolu**

**Que les membres du conseil municipal approuvent la liste des comptes à payer du mois d'octobre 2013 tels que lus, les chèques numéro 10 537 à 10 605 inclusivement, les déboursés incompressibles, les salaires et que sont ratifiés les chèques émis en vertu d'une résolution ainsi que les comptes à payer d'une somme de 184 028.20 \$.**



No de résolution  
ou annotation

341-11-2013

**Procès-verbal du Conseil de la  
Municipalité de Mandeville**

**Que la mairesse et la directrice générale soient et sont autorisées à signer les chèques à cet effet.**

**Adoptée à l'unanimité.**

**ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES AU 31 OCTOBRE 2013**

**Il est proposé par le conseiller Monsieur André Desrochers  
Appuyé par le conseiller Monsieur Sylvain Gagnon  
Et résolu**

**Que le dépôt du rapport de l'état des revenus et des dépenses au 31 octobre 2013 soit et est accepté dans sa forme et teneur.**

**Adoptée à l'unanimité.**

**ADMINISTRATION**

**RAPPORT SUR LA SITUATION FINANCIÈRE 2013**

Conformément aux dispositions de l'article 955 du Code municipal, je vous fais part de la situation financière actuelle de notre municipalité.

**ÉTATS FINANCIERS ET RAPPORT DU VÉRIFICATEUR**

Les états financiers et le rapport du vérificateur pour l'année se terminant le 31 décembre 2012, démontrent un surplus accumulé de 193 965.00 \$.

**INDICATIONS PRÉLIMINAIRES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2013**

En ce qui concerne l'année en cours, en date du 31 octobre 2013; les revenus prévus au budget sont encaissés à 98.92 %, soit de l'ordre de 3 379 051.63 \$ et les dépenses sont encourus à 83.98 %, soit de l'ordre de 3 158 341.00 \$. Ces résultats nous démontrent une situation financière excellente et un budget bien respecté par l'administration.

Ces chiffres sont approximatifs. Ils seront officiels à la présentation des états financiers après le 31 décembre 2013.

**TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX**

Le salaire des membres du conseil s'établit comme suit :  
Pour le salaire de la mairesse, un montant de 23 308.68 \$ plus une allocation non imposable de 11 006.04 \$ pour un total de 34 314.72 \$.

Pour chaque conseiller, un montant de 3 344.88 \$ plus une allocation non imposable de 1 672.32 \$ pour un total de 5 017.20 \$.

La mairesse reçoit de la MRC de D'Autray un montant de 6 112.25 \$ plus une allocation non imposable de 3 056.13 \$ pour un total de 9 168.38 \$.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Mandeville

### RÉALISATIONS DE L'ANNÉE 2013

Au cours de l'année 2013, le conseil municipal a réalisé plusieurs de ses objectifs fixés, dont les suivants :

- L'aménagement du terrain des loisirs en y ajoutant le terrain de soccer.
- Création du Parc pour enfants Paul Buissonneau qui comprend : parc de planches à roulettes, jeux d'eau, modules, balançoires, tables de pique-nique, poubelles et aussi des exercices pour adultes payés par le pacte rural.
- Remise d'arbres aux citoyens.
- Différents travaux routiers sur le Rang St-Pierre, 21<sup>e</sup> Avenue, Ancien Chemin du Lac Rose, 36<sup>e</sup> Avenue, ainsi que le pavage de certaines rues du village et dynamitage sur le chemin du Lac Ste-Rose.
- Conférence de presse avec le Ministère des Transports et le député monsieur André Villeneuve, afin d'annoncer la réfection de la rue Desjardins et 20<sup>e</sup> Avenue qui débutera officiellement en 2014.
- Travaux majeurs au futur garage municipal.
- Inspection des fosses septiques non conformes.
- Aide financière apportée par la municipalité pour la réalisation du Théâtre de rue.
- Les 3 Fleurons du Québec accordés pour la beauté et les aménagements floraux dans la municipalité.
- Don de 50 000.00 \$ accordé à la Fabrique pour la réfection du toit de l'église payé par le pacte rural.
- Politique familiale et des aînés.
- Conférence de presse pour annoncer le service de Premiers Répondants à Mandeville.
- Don de 3 000.00 \$ Aux Trouvailles de Mandeville.

### ORIENTATIONS POUR L'ANNÉE 2014

Le conseil municipal prévoit investir dans ces projets pour l'année qui vient :

- Suivi avec le Ministère des Transports pour les travaux de réfection de la rue Desjardins et la 20<sup>e</sup> Avenue.
- Rencontre pour le prolongement des sentiers pédestres des Chutes du Calvaire jusqu'à la Pourvoirie Koubek ainsi que l'aménagement d'une passerelle pour relier le 1<sup>er</sup> et le 2<sup>e</sup> belvédère.
- Travaux routiers au Lac Mandeville, chemin du Lac Ste-Rose et chemin du Lac Hénault.
- Aménagement d'aires de repos pour les marcheurs et cyclistes autour du Lac Mandeville.
- Aménagement de sentiers d'hébertisme à l'arrière, sur le terrain municipal.
- Vigilance concernant la protection de l'environnement et des lacs.
- Mise en œuvre de la politique familiale et des aînés.
- Agrandissement du parc de jeux d'eau et ajout de modules d'exercice, si subventions.



Procès-verbal du Conseil de la  
Municipalité de Mandeville

- Mise en place d'un comité des loisirs afin qu'une activité familiale soit réalisée annuellement et assurer la continuité des activités sportives pour les petits.
- Promotion de l'embellissement de la municipalité afin d'obtenir d'autres Fleurons du Québec en 2015.
- Maintien du camp de jour.
- Circuit patrimonial.

Nous sommes très conscients de la capacité de payer des citoyens et des citoyennes, c'est la raison pour laquelle nous nous efforçons de respecter les budgets adoptés et que nous faisons notre possible afin d'adresser des demandes de subventions pour nous aider à supporter certaines dépenses.

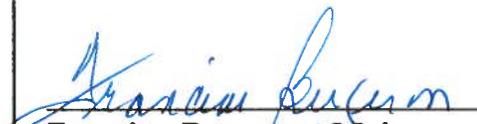
**CONTRAT DE PLUS DE 25 000 \$ OCTROYÉS PAR LA MUNICIPALITÉ**

Je dépose la liste des contrats, comportant une dépense de plus de 25 000\$ octroyés par la municipalité de Mandeville, cette liste est disponible à l'Hôtel de Ville.

**ADOPTION DU BUDGET 2014**

Je vous invite à assister à la séance spéciale du conseil qui aura lieu le lundi 16 décembre 2013 à 19h30 pour l'adoption du budget 2014.

Donné à Mandeville, ce 11 novembre 2013.

  
Francine Bergeron, Mairesse

342-11-2013

**RAPPORT DE MADAME LA MAIRESSE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE**

**Il est proposé par le conseiller Monsieur Jacques Martial  
Appuyé par le conseiller Monsieur Sylvain Gagnon  
Et résolu**

**Que soit et est accepté le rapport sur la situation financière telle que présenté par Madame la Mairesse et qu'il soit publié dans le journal de l'Action d'Autray lors de sa prochaine édition.**

**Adoptée à l'unanimité.**

**RÈGLEMENT SUR LA TAXATION - AVIS DE MOTION**

Avis de motion est donné par le conseiller Monsieur André Desrochers qu'à une séance subséquente il présentera pour adoption un règlement ayant pour effet d'adopter le budget de l'année 2014 et pourvoir à la taxation à cet effet.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Mandeville

### DÉPÔT DES DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

La directrice générale et secrétaire-trésorière a reçu à son bureau le dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires de tous les membres du conseil.

### RÔLE D'ÉVALUATION

La directrice générale et secrétaire-trésorière donne avis que le sommaire du rôle d'évaluation de la municipalité de Mandeville pour l'exercice financier 2014 a été déposé à son bureau.

343-11-2013

### BÉLANGER SAUVÉ AVOCATS

**ATTENDU QUE** la municipalité souhaite maintenir l'entente de services forfaitaires qui existe présentement avec le cabinet Bélanger Sauvé de Joliette;

**ATTENDU QUE** dans cette perspective, le procureur de la municipalité, nous a fait parvenir une proposition datée du 11 novembre 2013, valide pour toute l'année 2014;

**ATTENDU QUE** cette proposition fait état des services juridiques suivants mis à la disposition de la municipalité moyennant une charge forfaitaire identique à ce qui prévalait pour l'année 2013, sans augmentation:

- Les communications téléphoniques avec la municipalité, qu'il s'agisse du maire ou de directeur général et de l'inspecteur en bâtiment et ce, dans quelque dossier que ce soit impliquant la municipalité, qu'il s'agisse de dossiers généraux ou de dossiers spécifiques;
- Toute opinion verbale fournie par l'un des avocats du cabinet, dans les domaines courants, qui n'impliquent pas l'analyse de documents ou de dispositions légales ou jurisprudentielles particulières;
- La préparation du rapport annuel auprès de vos vérificateurs, en conformité avec les dispositions du Code municipal et la pratique établie entre l'Ordre des comptables agréés et le Barreau du Québec;
- Le support légal requis par le personnel de la municipalité en période électorale, incluant l'accès à un avocat du bureau à l'occasion de la journée du vote par anticipation et lors de la tenue du scrutin;
- Tout autre service mineur dans le domaine juridique suivant la pratique habituelle qui existe dans le cadre d'une entente de ce type (forfaitaire), tel que référence à des documents ou informations relatives à des points sur lesquels nous croyons qu'il y a intérêt à attirer l'attention de la municipalité, incluant la transmission de certains textes, lorsqu'ils sont disponibles.



Procès-verbal du Conseil de la  
Municipalité de Mandeville

**ATTENDU QU'IL** appert que cette proposition est avantageuse pour la municipalité;

**ATTENDU QUE** la directrice générale atteste que les crédits nécessaires sont disponibles à même le fonds général de la municipalité;

**En conséquence,**

**Il est proposé par** le conseiller Monsieur Denis Prescott

**Appuyé par** le conseiller Monsieur Guy Corriveau

**Et résolu**

**Que** le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante pour valoir à toutes fins que de droit;

**Que** la municipalité retienne la proposition de services du cabinet Bélanger Sauvé de Joliette relativement à l'entente de type forfaitaire mensuel, telle que décrite dans l'offre du 11 novembre 2013 pour un montant de 350.00 \$ par mois, et ce pour toute l'année 2014.

**Adoptée à l'unanimité.**

344-11-2013

COUR MUNICIPALE DE LA MRC DE D'AUTRAY

**ATTENDU QUE** la municipalité a mandaté le cabinet Bélanger Sauvé pour les services de procureurs devant la Cour municipale de la MRC de D'Autray pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2013;

**ATTENDU QUE** le cabinet Bélanger Sauvé offre de renouveler le mandat pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2014 et ce, sans augmentation, aux mêmes termes et conditions qui prévalaient jusqu'alors;

**ATTENDU QUE** la municipalité considère avantageuse ladite offre de service;

**En conséquence,**

**Il est proposé par** le conseiller Monsieur André Desrochers

**Appuyé par** le conseiller Monsieur Jean-Claude Charpentier

**Et résolu**

**Que** la municipalité de Mandeville mandate le cabinet Bélanger Sauvé de Joliette pour la représenter devant la Cour municipale de la MRC de D'Autray selon les termes de l'offre de service pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2014, laquelle comprend les éléments suivants :

- Toutes les communications téléphoniques avec les élus et officiers de la Municipalité de Mandeville relativement aux plaintes pénales, à l'émission des constats d'infraction et à leur gestion devant la Cour municipale de la MRC, incluant les contacts téléphoniques avec la greffière et les autres officiers de la Cour municipale;
- La réception et la vérification des projets d'avis d'infraction, de constats d'infraction et de rapports d'inspection, relatifs au traitement d'une plainte pénale devant la Cour municipale de la MRC;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Mandeville

- Toutes les vacances devant la Cour municipale, quel qu'en soit le nombre en cours d'année;
- Toutes les démarches relatives à l'assignation des témoins lorsque cela s'avérera nécessaire;
- Les entrevues avec les témoins et les officiers de la municipalité de Mandeville préalablement à la présentation d'une preuve en Cour municipale;
- Toute rencontre avec les élus, à la demande de ceux-ci, relativement à la gestion des dossiers de plaintes pénales de la municipalité de Mandeville auprès de la Cour municipale de la MRC;
- Le tout pour un montant global et forfaitaire de 1 500\$ plus taxes et déboursés pour la période susmentionnée.

**Adoptée à l'unanimité.**

345-11-2013

### FONDATION DES SAMARES

La fondation des Samares sollicite un geste généreux de la Municipalité de Mandeville à devenir membre corporatif pour une somme de 100,00 \$.

**Il est proposé par le conseiller Monsieur Jacques Martial  
Appuyé par le conseiller Monsieur Sylvain Gagnon  
Et résolu**

**Que la municipalité de Mandeville ne donne pas suite à cette demande.**

**Adoptée à l'unanimité.**

346-11-2013

### RADIO NORD-JOLI INC. - OFFRE DE SERVICE

**Il est proposé par le conseiller Monsieur Denis Prescott  
Appuyé par le conseiller Monsieur Jean-Claude Charpentier  
Et résolu**

**Que la municipalité de Mandeville accepte l'offre de service de RADIO NORD-JOLI INC. pour les vœux des fêtes de la mairesse au coût de 300.00 \$ plus les taxes pour quinze (15) parutions de quinze (15) secondes, enregistrement compris.**

**Adoptée à l'unanimité.**

347-11-2013

### TABLE RÉGIONALE DE CONCERTATION DES AÎNÉS DE LANAUDIÈRE

**Il est proposé par le conseiller Monsieur Sylvain Gagnon  
Appuyé par le conseiller Monsieur Jacques Martial  
Et résolu**



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la  
Municipalité de Mandeville

**Que** la municipalité de Mandeville soumet la candidature de Monsieur André Desrochers, conseiller à la table régionale de concertation des aînés de Lanaudière en vue de la remise des médailles du Lieutenant-Gouverneur du Québec pour s'être démarqué par le don de soi auprès de la communauté.

**Adoptée à l'unanimité.**

348-11-2013

GOUTTIÈRE SALLE MUNICIPALE

**Il est proposé par** le conseiller Monsieur Jean-Claude Charpentier  
**Appuyé par** le conseiller Monsieur Sylvain Gagnon  
**Et résolu**

**Que** la municipalité de Mandeville entérine la décision prise par la mairesse et la directrice générale à l'effet de mandater Rénovation Louis Beuparlant Enr., soumission portant le numéro 286 pour l'installation des gouttières à la salle municipale.

**Que** le montant de cette soumission soit de 8 923.20 plus les taxes.

**Que** la compagnie d'assurance la Mutuelle des Municipalités paye cette facture, moins le déductible de 2 500.00 \$ et la TPS de 446.16 tel que confirmé dans son courriel datée du 7 novembre 2013.

**Que** cette somme soit affectée à même le surplus accumulé.

**Adoptée à l'unanimité.**

**RÈGLEMENTATION**

CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE

AVIS DE MOTION

Monsieur le conseiller, André Desrochers donne un avis de motion à l'effet qu'il y aura présentation lors d'une séance subséquente, l'adoption d'un règlement ayant pour effet de remplacer le règlement 369-2012, règlement concernant le code d'éthique et de déontologie. En vertu de l'article 445 du code municipal, la dispense de lecture du règlement est accordée.

AVIS DE MOTION

**Province de Québec**  
**Municipalité de Mandeville**

---

Monsieur le conseiller, M. Jean-Claude Charpentier donne un avis de motion modifiant l'article 3.4.3 NOMENCLATURE DES GROUPES afin d'inclure le sous-groupe 3.4 Établissements semi-publics.

---

**ATTENDU QU'** Un sous-groupe d'usage doit être créé afin de séparer les usages publics et semi-publics;

**ATTENDU QUE** Certains usages semi-publics comportent des contraintes pour le voisinage et d'achalandage;



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Mandeville

**ATTENDU QU'** Il faut énumérer ces usages et établir des normes spécifiques;

**ATTENDU QUE** La Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permet au Conseil municipal de Mandeville de modifier sa réglementation d'urbanisme;

Un avis de motion est donné afin de modifier l'article 3.4.3 NOMENCLATURE DES USAGES du règlement de zonage #192 pour créer la sous-classe d'usage 3.4 Semi-public et y inclure les usages *centre de désintoxication, maison de réinsertion sociale pour ex-détenu* et *centre de détention*; d'ajouter des dispositions spécifiques à cette classe d'usage, soit le nombre de chambres à coucher, les normes pour le stationnement, les normes d'implantation des bâtiments et de modifier la grille des usages afin d'indiquer que cette sous-classe d'usage est autorisée dans les zones F-3, F-4 et F-5. En vertu de l'article 445 du code municipal, la dispense de lecture du règlement est accordée.

### **VOIRIE**

349-11-2013

#### TRAVAUX RANG SAINT-PIERRE - SUBVENTION

**Il est proposé par** le conseiller Monsieur André Desrochers  
**Appuyé par** le conseiller Monsieur Sylvain Gagnon  
**Et résolu**

**Que** le conseil de la Municipalité de Mandeville approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur le rang Saint-Pierre pour un montant subventionné de 20 900.00\$, conformément aux exigences du ministère des Transports.

**Que** les travaux sont exécutés conformément aux présentes dépenses sur le rang Saint-Pierre dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification est constitué.

**Adoptée à l'unanimité.**

350-11-2013

#### RÉJEAN BERGERON - HORAIRE DE TRAVAIL

**Il est proposé par** le conseiller Monsieur Denis Prescott  
**Appuyé par** le conseiller Monsieur Sylvain Gagnon  
**Et résolu**

**Que** la municipalité de Mandeville accepte que Monsieur Réjean Bergeron, directeur des travaux publics réduise son horaire de travail à raison de quatre (4) jours par semaine.

**Que** l'horaire soit du mardi au vendredi inclusivement.

**Que** le salaire soit payé en fonction du nombre d'heures travaillé.

**Que** Monsieur Réjean Bergeron conserve les mêmes conditions de travail incluses dans l'entente salariale ainsi que les assurances collectives.

**Que** la présente résolution soit en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2014.



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la  
Municipalité de Mandeville

351-11-2013

**Adoptée à l'unanimité.**

**ARTHUR BERGERON - HORAIRE DE TRAVAIL**

**Il est proposé par le conseiller Monsieur Jacques Martial  
Appuyé par le conseiller Monsieur Sylvain Gagnon  
Et résolu**

**Que** la municipalité de Mandeville accepte que Monsieur Arthur Bergeron, journalier pour les travaux publics réduise son horaire de travail à raison de trois (3) jours par semaine.

**Que** l'horaire soit du lundi au mercredi inclusivement.

**Que** le salaire soit payé en fonction du nombre d'heures travaillé.

**Que** Monsieur Arthur Bergeron conserve les mêmes conditions de travail incluses dans l'entente salariale ainsi que les assurances collectives.

**Que** la présente résolution soit en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2014.

**Adoptée à l'unanimité.**

352-11-2013

**BELL-GAZ - GARAGE MUNICIPAL**

**Il est proposé par le conseiller Monsieur Jean-Claude Charpentier  
Appuyé par le conseiller Monsieur André Desrochers  
Et résolu**

**Que** la municipalité de Mandeville autorise la directrice générale et secrétaire trésorière à signer le contrat daté du 21 octobre 2013 avec BELL-GAZ pour le garage municipal situé au 164, rue Saint-Charles-Borromée.

**Adoptée à l'unanimité.**

353-11-2013

**TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC 2010  
À 2013.**

**Attendu que** la municipalité de Mandeville a pris connaissance du Guide relatif aux modalités révisées de transfert aux municipalités du Québec d'une partie des revenus de la taxe fédérale d'accise sur l'essence et de la contribution du Gouvernement du Québec pour leurs infrastructures d'eau potable, d'eaux usées, de voirie locale et de ses annexes;

**Attendu que** la municipalité de Mandeville doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et des Régions;

**Attendu que** les coûts des travaux déjà présentés et effectués sont moins élevés que prévu;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Mandeville

**Attendu que** la municipalité doit faire l'achat de purgeurs automatiques, d'un diffuseur de jet, d'un boyau assemblé complet avec connecteurs et d'un réflectoscope afin de compléter la mise aux normes du réseau d'aqueduc;

**Attendu que** des travaux de dynamitage au lac Sainte-Rose sont nécessaires afin de rendre le chemin sécuritaire;

**Attendu que** la municipalité joint à la présente résolution les estimations concernant les coûts afin d'effectuer lesdits travaux;

**Attendu que** les travaux seront effectués en 2013 et 2014 et que la municipalité a dûment rempli le formulaire d'avancement des travaux afin de prévoir les dates de réalisation;

**En conséquence,**

**Il est proposé par le conseiller Monsieur Jean-Claude Charpentier**

**Appuyé par le conseiller Monsieur Denis Prescott**

**Et résolu**

**Que** le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

**Que** la municipalité de Mandeville désire ajouter ces travaux afin de compléter la subvention de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2010 - 2013.

**Que** la municipalité de Mandeville s'engage à respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle.

**Adoptée à l'unanimité.**

354-11-2013

### FONDS CARRIÈRES ET SABLIERES 2013

**Il est proposé par le conseiller Monsieur Sylvain Gagnon**

**Appuyé par le conseiller Monsieur André Desrochers**

**Et résolu**

**Que** la municipalité de Mandeville accepte la liste telle que déposée des factures qui sont affectées à même le fonds de carrière et sablières.

**Adoptée à l'unanimité.**

### HYGIÈNE DU MILIEU

355-11-2013

### COLLECTE DES DÉCHETS - CRÉDIT

**Attendu que** la municipalité de Mandeville veut donner suite à des demandes de crédit concernant la collecte des ordures au Lac Beausoleil;

**Attendu que** le camion pour la collecte des ordures n'a pas accès au chemin afin de se rendre au 110 à 112 chemin du Lac Beausoleil, matricule 1336-04-4561, propriété de M. Maurice Beausoleil et au 10, rue Beausoleil, matricule 1534-51-2931, propriété de M. Richard Beausoleil;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Mandeville

**En conséquence,  
Il est proposé par le conseiller Monsieur Jacques Martial  
Appuyé par le conseiller Monsieur André Desrochers  
Et résolu**

**Que** la municipalité de Mandeville crédite la taxe concernant la collecte de déchets pour deux propriétés situées au 110 et 112, chemin du Lac Beausoleil, propriétaire M. Maurice Beausoleil et au 10, rue Beausoleil, propriétaire M. Richard Beausoleil.

**Adoptée à l'unanimité.**

356-11-2013

### ENTENTE INTERMUNICIPALE VIDANGES DES FOSSES SEPTIQUES

**Il est proposé par le conseiller Monsieur Jean-Claude Charpentier  
Appuyé par le conseiller Monsieur Sylvain Gagnon  
Et résolu**

**Que** la municipalité de Mandeville est intéressée à renouveler l'entente intermunicipale à intervenir avec les municipalités de Paroisse St-Gabriel-de-Brandon et Saint-Didace, visant la délégation de compétence à la municipalité de Mandeville, en vue de retenir les services d'un entrepreneur pour la vidange, le transport et la disposition des boues de fosses septiques des résidences isolées mais sans le partage des services d'un fonctionnaire.

**Que** la municipalité désire un prix pour la vidange intégrale (complète) des fosses septiques d'une capacité allant jusqu'à 1050 gallons. De plus, l'entrepreneur aura la possibilité pour les fosses contenant plus de 1 050 gallons, de les vidanger avec un camion à vidange intégrale ou sélective.

**Que** la vidange devra être effectuée pour toutes les résidences isolées (résidants et non résidants) sur le territoire de la municipalité de Mandeville sur une période de 2 ans, soit environ la moitié en 2014 et l'autre moitié en 2015 et ce pour toutes les capacités de fosses septiques confondues. De plus, toute longueur de tuyaux utilisés pour la vidange est aussi incluse dans le prix demandé. Le nombre de fosses sera compilé à date, lors de la demande de soumissions.

**Que** la municipalité de Mandeville serait intéressée à acheminer l'appel d'offres dès novembre 2013 afin d'être en mesure d'évaluer le coût de taxation pour le prochain budget.

**Que** la mairesse et la directrice générale sont autorisées à signer tout document utile aux présentes.

**Adoptée à l'unanimité.**

### **LOISIRS ET CULTURE**

357-11-2013

### PLACE AUX JEUNES D'AUTRAY - DEMANDE D'APPUI

Place aux jeunes sollicite notre contribution financière pour un montant de 180.00 \$ afin d'assurer le succès de l'édition 2013-2014 de Place aux jeunes d'Autray.



**Procès-verbal du Conseil de la  
Municipalité de Mandeville**

**Il est proposé par le conseiller Monsieur André Desrochers  
Appuyé par le conseiller Monsieur Sylvain Gagnon  
Et résolu**

**Que** la municipalité de Mandeville accorde une contribution financière d'une somme de 180.00 \$ à Place aux jeunes D'Autray.

**Adoptée à l'unanimité.**

358-11-2013

**DEMANDE DE FINANCEMENT POUR LE PROJET « ZONÉ RÉUSSITE » DU SECTEUR BRANDON**

**Il est proposé par le conseiller Monsieur Jacques Martial  
Appuyé par le conseiller Monsieur André Desrochers  
Et résolu**

**Que** la municipalité de Mandeville accorde une subvention au montant de 1 000.00 \$ à « ZONÉ RÉUSSITE » pour l'année scolaire 2013-2014 dont l'objectif est de prévenir le décrochage scolaire dans la MRC de D'Autray.

**Que** cette dépense soit imputée à même le budget 2014.

**Adoptée à l'unanimité.**

359-11-2013

**FONDS DE DÉVELOPPEMENT DE L'OFFRE TOURISTIQUE DE LANAUDIÈRE (FDOTL)**

**Il est proposé par le conseiller Monsieur Jean-Claude Charpentier  
Appuyé par le conseiller Monsieur Sylvain Gagnon  
Et résolu**

**Que** la municipalité de Mandeville autorise la directrice générale à faire une demande dans le cadre du Fonds de développement de l'offre touristique de Lanaudière dans la catégorie « Attractions, activités et équipements » pour le projet de panneaux touristiques décrivant les richesses touristiques de Mandeville.

**Adoptée à l'unanimité.**

360-11-2013

**ASSOCIATION DU HOCKEY MINEUR DE SAINT-GABRIEL**

Sollicite notre participation financière pour une somme de 2 000.00 \$ afin de réduire le coût d'inscription des jeunes et ainsi leur faciliter l'accès à ce sport pour les tournois de hockey 2013-2014 qui auront lieu en décembre 2013, janvier, février, mars et avril 2014. Ces activités serviront de levées de fonds, à combler et rentabiliser les heures de glace, à rentabiliser le casse-croûte du Centre sportif et à aider aux activités économiques du secteur de Brandon.

**Il est proposé par le conseiller Monsieur Jean-Claude Charpentier  
Appuyé par le conseiller Monsieur André Desrochers  
Et résolu**



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Mandeville

**Que** la municipalité de Mandeville accorde une contribution financière d'une somme de 2 000.00 \$ à l'association du hockey mineur de St-Gabriel.

**Que** cette somme soit versée à même le budget 2014.

**Adoptée à l'unanimité.**

361-11-2013

### MANDEVILLE EN FÊTE - DEMANDE

Demande pour la réservation de la salle municipale gratuitement pour les 4 et 5 octobre 2014 pour la prochaine édition de Mandeville en fête.

**Il est proposé par** le conseiller Monsieur Jacques Martial  
**Appuyé par** le conseiller Monsieur Sylvain Gagnon  
**Et résolu**

**Que** la municipalité de Mandeville acquiesce à cette demande.

**Adoptée à l'unanimité.**

362-11-2013

### COMITÉ BÉNÉVOLE DES LOISIRS

Le Comité bénévole des loisirs sollicite notre générosité pour la remise des cadeaux de Noël 2013 pour des enfants de Mandeville de 12 ans et moins et demande d'utiliser la salle municipale le 14 décembre.

**Il est proposé par** le conseiller Monsieur Jacques Martial  
**Appuyé par** le conseiller Monsieur André Desrochers  
**Et résolu**

**Que** la municipalité donne une somme de 500.00 \$ et autorise l'utilisation de la salle municipale gratuitement.

**Que** le chèque soit émis au Comité bénévole des loisirs.

**Adoptée à l'unanimité.**

363-11-2013

### LES FILMS CRITERION - SOUMISSION

**Il est proposé par** le conseiller Monsieur Jacques Martial  
**Appuyé par** le conseiller Monsieur Sylvain Gagnon  
**Et résolu**

**Que** la municipalité de Mandeville accepte la soumission des FILMS CRITERION pour le service de projection en plein air dont la date de présentation est le 2 août 2014 au coût de 785.00 \$ plus les taxes.

**Adoptée à l'unanimité.**

364-11-2013

### ÉCOLE SECONDAIRE BERMON - DEMANDE D'APPUI

L'école secondaire Bermon sollicite notre aide financière pour la phase deux « Éclairons nos esprits » de leur projet bibliothèque visant à sensibiliser les jeunes à leurs responsabilités vis-à-vis de la communauté et leur apprendre leur rôle de citoyens.



Procès-verbal du Conseil de la  
Municipalité de Mandeville

**Il est proposé par le conseiller Monsieur Jean-Claude Charpentier  
Appuyé par le conseiller Monsieur Jacques Martial  
Et résolu**

**Que** la municipalité de Mandeville accorde une aide financière de 500.00 \$.

**Que** cette dépense soit imputée à même le budget 2014.

**Adoptée à l'unanimité.**

365-11-2013

SOLIDARITÉ RURALE DU QUÉBEC - APPUI

**Attendu que** Madame Carole Courtois, CRÉATIONS FIL LION INC. souhaite déposer sa candidature au Prix Ruralia-Desjardins;

**Attendu que** la municipalité de Mandeville appui la candidature de Madame Carole Courtois, CRÉATIONS FIL LION INC. dans le cadre d'une production d'un événement-spectacle à Mandeville;

**En conséquence,**

**Il est proposé par le conseiller Monsieur André Desrochers  
Appuyé par le conseiller Monsieur Jean-Claude Charpentier  
Et résolu**

**Que** le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

**Que** la municipalité de Mandeville atteste que Madame Carole Courtois, CRÉATIONS FIL LION INC. souhaite déposer sa candidature au Prix Ruralia-Desjardins.

**Adoptée à l'unanimité.**

366-11-2013

COMMUNAGIR - AUTORISATION

**Il est proposé par le conseiller Monsieur Jacques Martial  
Appuyé par le conseiller Monsieur André Desrochers  
Et résolu**

**Que** la municipalité de Mandeville autorise la directrice générale à signer l'offre de service de Communagir pour des ateliers d'apprentissage sur la mobilisation des collectivités locales.

**Que** la directrice générale soit autorisée à octroyer le contrat à une personne ressource qui sera affectée audit projet.

**Que** le coût pour la réalisation du mandat est d'une somme de 974.00 \$ et est remboursé en totalité par la subvention de Québec en forme.

**Adoptée à l'unanimité.**

367-11-2013

PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AUX INFRASTRUCTURES  
CYCLABLES ET PIÉTONNES

**Il est proposé par le conseiller Monsieur Sylvain Gagnon  
Appuyé par le conseiller Monsieur André Desrochers  
Et résolu**



Procès-verbal du Conseil de la  
Municipalité de Mandeville

**Que** la municipalité de Mandeville autorise la directrice générale à faire une demande de subvention dans le cadre du programme d'aide financière aux infrastructures cyclables et piétonnes.

**Que** la subvention peut octroyer un maximum de 50 % du coût du projet.

**Que** cette dépense soit affectée à même le budget 2014.

**Adoptée à l'unanimité.**

**VARIA**

368-11-2013

**NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT AU CENTRE SPORTIF ET COMMUNAUTAIRE DE BRANDON**

**Il est proposé par le conseiller Monsieur Denis Prescott  
Appuyé par le conseiller Monsieur Jean-Claude Charpentier  
Et résolu**

**Que** la municipalité de Mandeville nomme Monsieur Jacques Martial afin de représenter Monsieur Jean-Claude Charpentier à la régie intermunicipale du Centre sportif et communautaire de Brandon.

**Adoptée à l'unanimité.**

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

369-11-2013

**CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE**

**Il est proposé par le conseiller Monsieur André Desrochers  
Appuyé par le conseiller Monsieur Sylvain Gagnon  
Et résolu**

**Que** la présente assemblée soit et est levée à 20 h 12.

**Adoptée à l'unanimité.**

**MÉDITATION**

\*\*\*\*\*

Je soussignée certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrites dans les résolutions suivantes : # 340-11-2013, 343-11-2013, 344-11-2013, 346-11-2013, 348-11-2013, 352-11-2013, 354-11-2013, 355-11-2013, 357-11-2013, 358-11-2013, 360-11-2013, 362-11-2013, 363-11-2013 et 364-11-2013.